

Avancement de grade filière culturelle

Catégorie C	Catégorie B	Catégorie A
<p>ADJOINT DU PATRIMOINE DE 2^{ème} CLASSE Recrutement sans concours.</p>	<p>ASSISTANT DU PATRIMOINE Accès par promotion interne ou par concours.</p>	<p>BIBLIOTHECAIRE Accès par concours ou promotion interne. Un seul grade dans cette catégorie.</p>
<p>ADJOINT DU PATRIMOINE DE 1^{ère} CLASSE Conditions : Avoir atteint le 4^{ème} échelon et au moins 3 ans de services dans le grade d'adjoint du patrimoine de 2^{ème} classe et l'examen professionnel. Ou Avoir atteint le 7^{ème} échelon et au moins 10 ans de services effectifs dans le grade d'adjoint du patrimoine de 2^{ème} classe.</p>	<p>ASSISTANT DU PATRIMOINE PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE Conditions : Par la voie d'un examen professionnel, les fonctionnaires justifiant d'au moins un an dans le 4^e échelon du premier grade et d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau Ou Par la voie du choix, les fonctionnaires justifiant d'au moins un an dans le 6^e échelon du premier grade et d'au moins cinq années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.</p>	<p>CONSERVATEUR Conditions: Accès par concours Ou Promotion interne avec 10 ans au moins de services effectifs en catégorie A.</p>
<p>ADJOINT DU PATRIMOINE PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE Conditions : Avoir atteint le 5^{ème} échelon et au moins 6 ans de services effectifs dans le grade d'adjoint du patrimoine de 1^{ère} classe.</p>	<p>ASSISTANT DU PATRIMOINE PRINCIPAL DE 1^{ère} CLASSE Conditions : Par la voie d'un examen professionnel, les fonctionnaires justifiant d'au moins deux ans dans le 5^e échelon du deuxième grade et d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau Ou Par la voie du choix, les fonctionnaires justifiant d'au moins un an dans le 6^e échelon du deuxième grade et d'au moins cinq années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau</p>	<p>CONSERVATEUR EN CHEF Conditions : 5^{ème} échelon du grade de conservateur de bibliothèques et au minimum 3 ans de service effectifs dans le cadre d'emplois.</p>
<p>ADJOINT DU PATRIMOINE PRINCIPAL DE 1^{ère} CLASSE Conditions : 5 ans au moins de services effectifs dans le grade d'adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe et 2 ans d'ancienneté au moins dans le 6^{ème} échelon.</p>		